

LE PARTENARIAT CHÂTILLON-MONTROUGE SE PRÉCISE

Dans notre précédente édition, nous vous présentions la création de la Communauté de Communes Châtillon-Montrouge et ses élus. Aujourd'hui, les orientations choisies prennent forme.

La Communauté de communes n'ayant pas d'administration propre, son fonctionnement courant a été confié, pour le moment, aux agents de la Ville de Montrouge, en particulier, ceux du secrétariat général, des Ressources Humaines et des Finances.

Le développement économique relève désormais de l'Intercommunalité. Le personnel de la Ville de Montrouge affecté jusqu'à présent à cette fonction est donc logiquement transféré à la Communauté de communes.

En attendant le vote d'un budget propre à la Communauté de Communes, une convention entre Châtillon, Montrouge et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (ECPI), la Communauté de communes Châtillon Montrouge, a été signée afin de garantir à notre Ville le remboursement des frais de fonctionnement engagés.

Pour exister aux yeux de ses partenaires et administrés, la Communauté de communes de Châtillon-Montrouge se devait d'adopter un logo symbolisant son identité spécifique sans abandonner le caractère de chacune des deux communes. Vous y retrouverez le soleil cher à la Ville de Montrouge aux côtés des fortifications propres à la Ville de Châtillon réunis sur le logo.

C'est à l'unanimité que les élus du Conseil communautaires ont approuvé l'utilisation du logo.



► Le mois de mars consacré au vote du budget 2005

Outre la prise de décisions nécessaires à l'avancée des projets de la Ville, les séances des 2 et 29 mars 2005 ont permis de débattre des orientations budgétaires, puis de voter le budget primitif 2005 pour la Ville de Montrouge.

En bref, les délibérations du Conseil Municipal

du 2 mars

► Parmi les diverses subventions accordées aux associations montrougiennes, notons que le Stade Multisports de Montrouge et le Masque de Fer qui participent à la promotion des activités physiques et sportives auprès des enfants des écoles primaires reçoivent respectivement 10 000 et 2 000 euros.

► Considérant que le Salon d'Art Contemporain de Montrouge est un salon de découverte de jeunes talents, le droit d'inscription pour les artistes est réduit. Il passe de 121,37 € à 80 €.

► L'indemnité journalière allouée aux assistantes maternelles de la crèches familiales pour les frais de garde est majorée de 2,2% et atteint en 2005 8,94 €.

du 29 mars

► Le budget de la Ville pour l'année 2005 a été voté, lire pages 7 et 8.

► Comme chaque année, les bacheliers qui obtiendront une mention à l'examen se verront offrir par la Ville une participation au frais d'apprentissage de la conduite, d'équipement informatique, stage de langues. En 2005, cette participation s'élève à 720 € maximum.

► Pour le 50^{ème} Salon d'Art contemporain, le montant des prix vient d'être voté au Conseil municipal. Les lauréats du prix du Conseil municipal, du grand prix du Salon et du prix spécial du jury, intitulé en 2005 "Prix Nicolas de Staël" en l'hommage à l'artiste enterré à Montrouge, recevront chacun la médaille de la Ville et 1 500 €. Le grand prix européen des jeunes créateurs est

récompensé par une mini-exposition itinérante. Enfin, un prix Cristal sera attribué par le Conseil municipal des enfants et les participants aux ateliers d'écriture.

► Le concours des balcons et maisons fleuris 2005 récompensera les Montrougiens à la main verte ! Les 10 premiers prix seront conviés à une réception à l'Hôtel de Ville puis à la visite d'un parc floral agrémentée d'un repas. Les trois premiers recevront respectivement 228 €, 152 € et 76 € (prise en charge sur achat d'articles de jardinage).

► Dans le cadre de la mise en place de la Prestation de Service Unique, les conventions de prestation des jardins d'éveil ont été présentées en Conseil. Elles doivent permettre un financement des efforts de la Ville en matière d'accueil de la petite Enfance par la Caisse d'Allocation Familiale des Hauts-de-Seine.

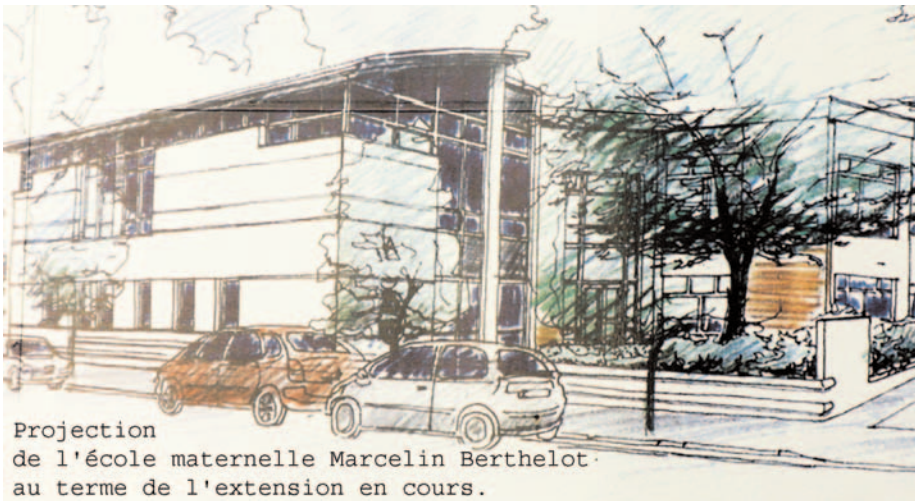


► Garantir la qualité du service au quotidien et investir pour demain

Le budget 2005 dans la continuité : Il confirme une volonté d'augmenter la qualité du service à la population tout en maîtrisant les dépenses liées à leur fonctionnement. En parallèle, les projets annoncés par la Municipalité comme "structurant durablement la Ville pour des décennies" se concrétisent.

► Les enfants au premier plan

La part du budget consacré à l'enfance est particulièrement significative. Outre l'entretien des structures d'accueil, le personnel en charge de leurs gestions, quantité de services sont proposés.



Projection de l'école maternelle Marcelin Berthelot au terme de l'extension en cours.

Plus d'activités périscolaires

La nouvelle formule de séjours proposée pendant les vacances scolaires, dont l'organisation est confiée à des associations qui assurent des animations thématiques, remporte un succès grandissant auprès des parents et des

petits Montrougiens. Cela se traduit par une hausse des demandes d'inscription.

Si la Ville s'est attachée à maîtriser l'augmentation des tarifs pour les familles, le coût de revient pour la Municipalité reste croissant. Cette tendance se retrouve également dans la gestion des activités péri et extra-

scolaires comme les classes transplantées ou la restauration scolaire. L'ouverture de deux établissements scolaires à la rentrée dernière renforce ces tendances.

Équiper les écoles

En 2004, la part consacrée aux investissements dans les écoles était très importante, cette année, elle se stabilise tout en permettant le lancement de projets importants. La maternelle Arthur Auger va être agrandie. Les travaux d'agrandissement de la maternelle Berthelot se terminent cette année. Sa cour de récréation sera entièrement réhabilitée pour le plus grand plaisir des petits. Dans l'école Renaudel, des travaux d'intérieur vont être lancés (faux plafonds, chaufferie, etc.). Les écoles Duval et Arnoux seront dotées d'un préau. Enfin, les achats de matériel informatique, d'ordinateurs et autre outils pédagogiques sont inscrits pour un total d'environ 85 000 euros.

► Des équipements sportifs à la pointe !

La part des investissements consacrée aux équipements sportifs, 11 millions d'euros, est à la hauteur des attentes des nombreux montrougiens.

L'été 2005 sera marqué par la réhabilitation de la piscine municipale. C'est un Centre aquatique qu'ambitionne la Municipalité. Le bassin de natation va être entièrement réhabilité,

le petit bassin devient un espace ludique... Le gymnase Maurice Arnoux va non seulement être réhabilité, mais du nouveau matériel de sports doit être rachaté. Des travaux de fonds atten-

dent également le stade Renaudel : étanchéité, vitrification du parquet, etc. Nous vous invitons à suivre l'avancée de tous les travaux dans les équipements sportifs dans nos pages sport.

FISCALITÉ LOCALE

Il s'agit pour les collectivités de la première source de financement des services publics.

Comme chaque année, c'est la taxe professionnelle qui est la recette fiscale la plus importante. Mais, 2005 sera difficile. Les services fiscaux ont revu les bases à la baisse (-1% en 2005 contre +8% les années précédentes). Le manque à gagner est particulièrement visible. Même si les informations, entreprise par entreprise, ne sont pas encore disponibles, il est évident que le départ de Schlumberger pèsera lourdement sur le niveau des recettes. Ainsi, afin de garantir un financement suffisant des politiques publiques, la correction des taux de fiscalité s'impose.

La Ville ne souhaite pas faire porter le poids des aléas économiques uniquement sur le budget des ménages et comme il est coutume, demandera aussi un soutien aux entreprises de la commune. Ainsi, la taxe professionnelle augmentera en 2005 de 4,1% tandis que les taux d'imposition des familles (taxes d'habitation, foncier bâti et non bâti) augmenteront de 2,9%. Ces taux restent nettement en dessous des moyennes nationales. Enfin la taxe d'enlèvement des ordures ménagères passe de 2,80 à 2,81% en 2005. Elle sera reversée en bonne partie (66%) à la Communauté de communes qui est chargée du traitement des ordures ménagères.

► Un métier : le service public

La politique budgétaire de la Municipalité doit permettre d'offrir aux Montrougiens les services qu'ils attendent tout en stabilisant la structure des dépenses qui s'y rattachent.

Améliorer l'offre et la qualité



La qualité des prestations et des structures municipales ajoutée à l'augmentation de la population Montrougiennne expliquent la hausse, depuis 2004, de la fréquentation des services. En hausse de seulement 1% par rapport à la clôture du budget 2004, les dépenses de fonctionnement doivent être maîtrisées en 2005. Leur financement est pour partie assuré par les usagers ; par exemple, la restauration scolaire est facturée aux parents. Cette part reste bien inférieure au coût réel du service qui intègre l'achat de fourniture, la gestion du personnel, l'entretien du matériel nécessaire, etc.

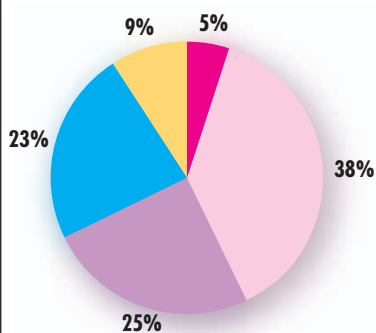
Moderniser la gestion des services

D'autre part, les investissements inscrits au budget 2005 confirment la volonté affirmée de la Municipalité de dynamiser et d'ajuster ses services à la demande des Montrougiens. Plus de 5 millions d'euros d'investissements seront donc consacrés à la modernisation du centre et des services administratifs en 2005 : afin d'améliorer la qualité du service public, l'achat de logiciels de gestion administrative, le renouvellement des réseaux ou du matériel obsolète sont notamment prévus.

A souligner cette année, le passage de la Bibliothèque municipale en véritable Médiathèque. Cela se traduira par sa réinformatisation (achat de logiciel et de matériel pour environ 319 000 €) et par le développement de ses fonds avec l'achat de nouveaux supports multimédia tels que des DVD, CD Rom, lecteurs et écrans, ampli, etc.

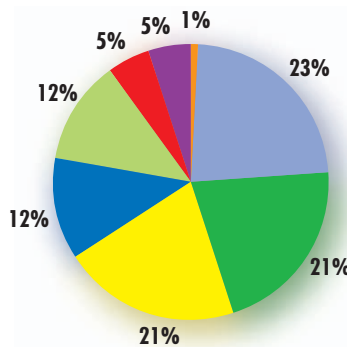


Recettes : part en % du budget 2005



Fiscalité	31 479 335 €
Participations et subventions (Etat, ...)	20 681 624 €
Emprunts hors gestion de la dette	19 395 648 €
Paiement par l'utilisateur	7 219 689 €
Ressources propres d'investissement	4 382 790 €
Total	93,8 millions d'€*

Dépenses : part en % du budget 2005



Aménagement urbain et économie	19 678 800 €
Sport et Jeunesse	17 775 371 €
Frais des services généraux	17 094 455 €
Enseignement	10 246 953 €
Famille	9 581 683 €
Culture	3 799 045 €
Social, santé, logement	3 823 826 €
Sécurité	1 158 952 €
Total	93,8 millions d'€*

* gestion de la dette comprise (dépenses = recettes)